



La FIPOE



Organe officiel d'information aux membres de la FIPOE
10200, boul. du Golf, Anjou (Québec) H1J 2Y7



Volume 43, NO. 2 Hiver 2017



DURES DURES, LES NÉGOCIATIONS !



ARNOLD QUÉRIN

Alors que les assemblées sont terminées concernant les ententes de principe dans les secteurs résidentiel, génie civil et voirie ainsi qu'au niveau du tronc commun, il nous faudra attendre le printemps pour connaître les résultats d'un arbitrage exécutoire pour les secteurs institutionnel/commercial et industriel. Cet arbitrage est le résultat direct de la mauvaise foi de l'ACQ qui a maintenu tout au long du processus de négociation, des demandes inébranlables et inacceptables. Je vous en parle davantage un peu plus loin dans mon article.

tribunes, il faudra également reprendre le collier pour combattre le règlement sur le bénévolat dans l'industrie de la construction, qui ouvre toutes grandes les portes au travail au noir.

Je conclurai ce mot du directeur général par une bonne nouvelle concernant la juridiction de métiers, puisque la CCQ, essentiellement, recommande la *statu quo* concernant le partage de compétences entre les électriciens et les installateurs de systèmes de sécurité.

Pendant que nous devons continuer à accomplir un travail de titans, pour défendre nos droits et nos revendications sur toutes les

- Suite page 3





Stève Grenier
Président provincial

MOT DU PRÉSIDENT

45^e anniversaire de la FIPOE

Pour faire suite à mon article du mois de juillet concernant le 45^e anniversaire de la FIPOE, les membres qui ont ajouté une adresse courriel à leur dossier devraient tous avoir reçu une invitation. Ainsi, le 1^{er} décembre dernier, nous vous avons demandé (par courriel) de nous confirmer votre adresse postale ainsi que votre

grandeur vestimentaire, afin de vous acheminer, par la poste, un chandail à l'effigie de la FIPOE. Pour toute information concernant ce cadeau offert à tous les membres et pour savoir comment obtenir le vôtre, veuillez visiter notre site internet au www.fipoe.org (plus de détails à la page 11).

Avantages sociaux

MÉDIC Construction est un régime d'assurance exclusivement réservé aux membres de l'industrie de la construction, et entièrement financé par eux. Le coût des médicaments ne cessant d'augmenter, nous, les membres, devons absolument nous sensibiliser aux coûts liés à ce régime. En effet, en choisissant un médicament générique ou même en choisissant une pharmacie qui charge moins cher pour leurs honoraires, chaque travailleur de la construction peut contribuer à réduire ou ralentir la progression fulgurante des coûts associés à notre régime d'assurance.

Une autre façon de réduire grandement les coûts liés à votre régime d'assurance est de faire rembourser les dépenses par la CNESST ou la SAAQ (au lieu de MÉDIC Construction), lorsque vous êtes admissibles, dans le cas d'un accident du travail ou d'un accident de la route.

Dans les prochaines publications de la CCQ (*Pour une industrie en santé, Bâtir, Construire en santé*, etc.), vous trouverez plus d'information sur les moyens de réduire ces frais, et ce, sans que vos produits et services soient affectés.

Réduire les coûts de mon régime → c'est logique et gagnant pour tous!

Intermédiaires

La 25^e édition de la journée des intermédiaires aura lieu dans les Laurentides, à l'hôtel L'Estérel, le 14 avril 2018. Au début de l'année 2018, les invitations pour cette journée de formation ainsi que pour la soirée gala 25^e anniversaire seront envoyées aux intermédiaires. Des formations Intermédiaire I et Intermédiaire II ont été dispensées cet automne, et une vingtaine de nouveaux intermédiaires se sont ainsi joints à notre réseau. D'autres formations seront données dans la première partie de 2018. On invite les membres qui veulent s'inscrire, à communiquer avec leur bureau régional.

Tournoi de golf Claude Proteau FIPOE

La 30^e édition du tournoi de golf Claude Proteau FIPOE a eu lieu le samedi 15 juillet dernier, au Centre de golf Le Versant, à Terrebonne. Le tournoi fut un succès avec près de 300 golfeurs et plus de 400 convives au souper. Merci au comité organisateur, aux commanditaires, ainsi qu'à tous les comités et bénévoles pour leur excellente collaboration. Veuillez noter que pour sa 31^e édition, le tournoi aura de nouveau lieu au Centre de golf Le Versant, à Terrebonne, le 14 juillet 2018. Merci à tous et à l'an prochain!

**En terminant, bon 45^e et joyeuses Fêtes à tous!
Recevez nos meilleurs vœux de bonheur pour la nouvelle année.**

UN REER+ PROFITABLE QU'UN REER ORDINAIRE

Avec le REER+ au Fonds de solidarité FTQ vous économisez 30 % plus d'impôt.

30 % d'économies d'impôt supplémentaires sur chaque paie

Si vous choisissez la retenue sur le salaire, vos cotisations pourront être prélevées à même les paies. Ce qui fait que vos 30 % d'économies d'impôt de plus sont remis **immédiatement à chaque paie** plutôt qu'au moment de votre déclaration de revenus.

Une autre façon flexible d'épargner : **les prélèvements bancaires automatiques**. Ils permettent de prélever dans le compte bancaire le montant que l'on souhaite investir, à la fréquence désirée.

Participez au développement économique du Québec!

Pourquoi ces économies d'impôt aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ? **Parce que le Fonds a l'obligation d'investir la majorité de ses actifs dans l'économie du Québec pour ainsi créer et maintenir des emplois chez nous. En investissant au Fonds, vous bénéficiez d'économies d'impôt supplémentaires tout en participant au développement économique du Québec!**

« Grâce à un profit record au cours de la dernière année, le Fonds offre un excellent rendement à ses actionnaires, et ce, tout en investissant 873 millions \$ pour le développement économique du Québec. Avec plus de 645 000 épargnants et 2 700 entreprises partenaires, le Fonds de solidarité FTQ est plus présent que jamais dans la vie économique du Québec, et entend le demeurer pour les années à venir. » **Gaétan Morin, président et chef de la direction, Fonds de solidarité FTQ.**

FONDS
de solidarité FTQ

**Profitez-en! : fondsftq.com
1 800 567-FONDS (3663)**





Arnold Guérin
Directeur général -
secrétaire financier

- Suite de la page 1

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - SECRÉTAIRE FINANCIER

Négociations : ententes et arbitrage exécutoire

Nous l'avons bien vu venir! Dans le dernier numéro de notre journal, nous avons fait une prévision concernant les négociations dans les secteurs institutionnel/commercial et industriel à l'effet qu'après nous avoir imposé un calendrier de négociations jusqu'au 31 octobre, on nous imposerait, par la suite, l'arbitrage!

C'est exactement ce qui est arrivé. Et l'ACQ aura beau jouer les vierges offensées, c'est bien elle qui, en ne bougeant pas d'un iota dans ses positions, est responsable de la situation. C'est donc un Conseil arbitral qui aura à trancher, d'ici le 30 avril 2018.

Le bon côté de la situation, c'est que le 21 novembre, la ministre Vien a annoncé que l'arbitrage ne portera que sur les salaires et que les critères d'arbitrage seront à la discrétion du conseil formé de trois arbitres. C'est une victoire pour nous, car la ministre aurait pu y mettre tous les sujets et définir elle-même les critères d'arbitrage

Toutefois, et c'est moins bon, la sentence arbitrale ne pourra avoir d'effet rétroactif.

« En pratique, a réagi l'ACQ le 28 novembre, le gouvernement prive les entrepreneurs de leurs moyens de satisfaire les demandes de plus en plus exigeantes des donneurs d'ouvrage... ». Un peu plus tôt, le 31 octobre, l'ACQ justifiait ainsi ces demandes :

« Les demandes de flexibilité... sont parfaitement justifiées... Pour l'ACQ la non-mobilité de la main-d'œuvre, de même que la flexibilité des horaires et le niveau actuel de la rémunération des heures supplémentaires, s'avère des entraves lourdes et coûteuses qui doivent être abordées de façon ouverte, sereine et constructive. »

L'ACQ a même le front de dire qu'elle s'assurait que ses demandes « n'allaient pas à l'encontre de la conciliation travail-famille si chère aux travailleurs. » Quel culot!

Tout au long, les employeurs ont maintenu leurs exigences :

- Reprise du temps perdu en raison d'intempéries, le samedi à taux simple;
- Flexibilité des horaires entre 5 h et 20 h, obligeant de travailler 10 heures par jour plutôt que 8 heures sans temps supplémentaire, sans compter le temps de déplacement;
- Recul sur nos acquis concernant les heures supplémentaires.

Belle conciliation travail-famille !

Il n'a jamais été question pour l'Alliance syndicale de laisser tomber les intérêts fondamentaux de ses membres et elle a constamment maintenu ses priorités face à ces exigences patronales inacceptables : priorité d'embauche en régions, amélioration de la rémunération, bonification des régimes collectifs et mise en place de mesures efficaces concernant la conciliation travail-famille.

Le 20 juillet, l'entente de principe a été achevée dans le secteur du génie civil et voirie, et quelques mois plus tard, le 16 octobre, dans le secteur résidentiel.

Dans le secteur du génie civil, une série d'assemblées dans l'ensemble des régions du Québec ont eu lieu et c'est à plus de 90 % que nos membres ont voté pour l'entente de principe. Le contenu de l'entente pourra être consulté sur le site internet de la FIPOE, mais soulignons les augmentations de salaire allant de 2 % à 2,25 %, les améliorations à notre régime de retraite, ainsi que la hausse du remboursement de frais de chambre et de pension.

Dans le secteur résidentiel, l'entente a également été acceptée à plus de 90 % et les dispositions sont relativement semblables, avec des augmentations de 2,05 %, 2 %, 2 % et 2 %, qui donneront un coup de main au secteur IC-I. Les membres du Conseil arbitral auront d'importants comparatifs dans deux secteurs réglés au-dessus de la barrière du 2 %, au niveau salarial.

Nous vous rappelons que nous contestons la loi spéciale (142) décrétée par la ministre Vien en mai 2017, une loi synonyme d'ingérence scandaleuse dans le secteur de la construction. Du jamais vu!

La ministre du Travail... au noir récidive !

Le règlement sur les travaux bénévoles dans le secteur de la construction déposé le 26 avril dernier, et dont on avait parlé dans le dernier numéro, est entré en vigueur il y a quelques semaines.

Même si quelques modifications positives ont été apportées au projet initial, on ne peut pas dire que la ministre Dominique Vien a été à notre écoute.

Du moins pire...

Les travaux bénévoles touchant les travaux d'électricité, de plomberie et de charpenterie ne seront pas permis, à l'exception des travaux réalisés pour le compte des organisations de bienfaisance dûment enregistrées ou pour répondre aux besoins individuels et non lucratifs de personnes occupant un logement.

À l'origine, ces travaux étaient prévus pour plusieurs secteurs et, en plus, ils pouvaient être exécutés sans contrôle. Le règlement final prévoit que les travaux bénévoles permis et exécutés par des titulaires d'un certificat

- Suite à la page 4

de compétence apprenti (ou le bénéficiaire d'une exemption d'un tel certificat) devront être sous la supervision d'un titulaire d'un certificat de compétence compagnon selon les modalités prévues à la réglementation actuelle (R-20).

Selon les propos de la ministre du Travail en conférence de presse, les travaux bénévoles permis dans les écoles, les cégeps, les hôpitaux, les centres de la petite enfance, et les autres organismes sans but lucratif, ne devraient être que « cosmétiques ».

Et si ces organismes veulent faire faire des travaux plus spécialisés, comme en électricité, ils devront embaucher en bonne et due forme des ouvriers pleinement qualifiés. Ce sera aussi le cas pour les PME de moins de dix salariés et les propriétaires-occupants de duplex, triplex ou quadruplex.

...au pire !

Mais il reste qu'un grand nombre de travaux pourront être réalisés bénévolement chez un individu, un organisme de bienfaisance, un organisme parapublic. À l'exception des travaux d'ignifugation, d'étanchéité, d'isolation, des travaux touchant les couvertures, le revêtement mural extérieur autre qu'en maçonnerie, tous les autres travaux prévus originellement sont restés dans le projet final : peinture intérieure et extérieure, travaux non structuraux en bois ou plastique, portes et fenêtres intérieures, armoires, comptoirs, le recours à des matériaux comme le marbre, le granit, la céramique, le terrazzo et autres produits similaires.

On peut dire que le cosmétique en couvre « épais »!

Et les organismes de bienfaisance (il y en a environ 50 000 au Québec!) pourront avoir recours au bénévolat pour l'ensemble de l'œuvre de construction, étant entendu que les bénévoles en électricité, tuyauterie et charpenterie devront avoir leur carte de compétence.

Et ajoutons à cela que près de 80 % des PME du Québec sont visées...

Le gros des problèmes demeure : portes grandes ouvertes au travail au noir !

La santé-sécurité du travail des bénévoles est loin d'être assurée, puisqu'il reviendra au bénéficiaire de s'assurer de la santé et de la sécurité du travail !

Pourtant, tout le monde sait que c'est dans le monde de la construction que l'on voit le plus d'accidents de travail...

Nous ne serons pas surpris de voir le gouvernement Couillard faire un pas de plus dans la déréglementation, en se dispensant de responsabilités qui lui incombent pour les confier à un éventail élargi de bénévoles, dont plusieurs pourraient être tentés par le travail au noir.

Comme nous le disions dans notre mémoire, nous ne saurons pas toujours faire la différence entre un « vrai » et un « faux bénévole », alors même qu'il existe bien peu de moyens pour détecter le travail au noir dans l'industrie de la construction. Et même avec toute la meilleure volonté, les inspecteurs actuels ont de la misère à couvrir les chantiers existants. Avec ce règlement-là, on s'en va en plein cœur d'une jungle dont on sortira difficilement.

Et la ministre en remet avec le projet de loi 152

La ministre Vien a déposé le projet de loi 152 pour donner suite aux recommandations de la Commission Charbonneau dans le domaine du travail.

Si ce projet de loi est adopté tel quel, cela voudra dire :

- l'augmentation des pouvoirs de la CCQ sur les chantiers;
- l'augmentation des pénalités prévues à la Loi R-20 pour les salariés et les organisations syndicales;
- la limitation de certains droits pour les travailleurs et les syndicats;
- l'ajout de nouvelles infractions qui pourraient résulter dans l'interdiction pour une personne de diriger un syndicat;
- l'allongement démesuré des délais pour les poursuites;
- la protection contre les représailles pour les « sonneurs d'alerte » (les délateurs).

Le 17 janvier 2018, nous serons entendus en commission parlementaire et nous sommes bien décidés à faire la démonstration des retombées néfastes de ce projet de loi pour les travailleurs et les travailleuses, de même que pour les syndicats de la construction.

À suivre dans le prochain numéro...

Juridiction de métiers

Je vous rappelle qu'en 2015, nous avons présenté un mémoire à la CCQ, pour montrer que notre métier d'électricien contient la spécialité d'installation de systèmes de sécurité, qu'il n'avait pas besoin d'être scindé et qu'il répondait parfaitement aux besoins de l'industrie. Nous avons très bien documenté le sujet et nous avons répondu à tous les enjeux qui étaient soulevés.

Le 23 août dernier, la CCQ a recommandé au Conseil d'administration les trois orientations suivantes :

1. Maintenir le statu quo concernant le partage de compétence actuel entre le métier d'électricien et la spécialité d'installateur de systèmes de sécurité;
2. Améliorer les mesures liées au Service de référence de main-d'œuvre afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des employeurs;
3. Favoriser l'accès des diplômés d'études collégiales dont la formation concerne la spécialité d'installateur de systèmes de sécurité.

Ces recommandations ne vont pas à l'encontre de nos objectifs et nous estimons donc qu'elles doivent être accueillies favorablement.

**Sur ce, joyeux temps des Fêtes !
Au plaisir de vous retrouver en 2018.**



Travailleurs de lignes

Par Jean Perreault, directeur – Est du Québec

Depuis la dernière publication du journal de la FIPOE, tout a bougé extrêmement vite. En effet, nous sommes à plein emploi depuis le mois d'août, et ce, incluant tous nos nouveaux diplômés ayant suivi un *Cours de connaissances générales dans l'industrie de la construction du Québec* (CCGIC).

Lignes de transport

Nous sommes présentement à construire les 6 sections de la ligne Chamouchouane–Bout-de-l'Île (CHBDI). Tous les chantiers sont présentement en pleine action et continueront de l'être pour une bonne partie de l'année 2018. Le chantier de Nemiscau-Whabouchi est également en cours, ainsi qu'un démantèlement de lignes de transport dans la grande région de Québec.

De plus, nous avons procédé au changement d'isolateurs, de façon massive, sur du 735 kV et du 315 kV, et ce, en Côte-Nord et dans Charlevoix. Dans le même ordre d'idées, il y aura une autre vague de travaux sur les changements d'isolateurs, prévus en 2018 pour une durée d'environ 6 mois.

L'an prochain, il nous restera à retourner à la Romaine quelques mois pour, entre autres, le raccordement du poste Romaine 4, ligne biterne de 315 kV. Enfin, une construction pour le raccordement du village de la Romaine aura lieu. Elle sera de 72 km de ligne de 161 kV, en poteaux de bois, pour une période d'environ 10 mois. Nous aurons aussi, en début d'année, des travaux de lignes biterne de 120 kV en acier, et des réaménagements dans la région de Sherbrooke, le tout pour environ 10 mois de travail.

Dans le Témiscouata, il y aura une traversée de l'autoroute 85. Les deux premiers tronçons seront de 120 kV. Le début est prévu pour 2018.

Au printemps, nous aurons la construction d'une ligne en acier biterne de 120 kV, dans la région des Bois-Francs, poste Arthabaska, pour une durée d'environ 6 mois.

Aussi, nous aurons un peu de civil pour le remplacement de fondations à la Baie-James, au printemps 2018.

Selon les prévisions d'Hydro-Québec, nous devrions commencer un autre gros chantier, soit la ligne de 735 kV, du poste Saguenay au poste Micoua. Le tout est prévu quelque part en 2019.

Parcs éoliens

Cette année, nous avons travaillé sur deux parcs éoliens différents : le parc éolien Nicolas-Riou et le parc éolien du Mont Sainte-Marguerite.

Postes

Nous avons effectué le changement des fameux disjoncteurs PK et PKV dans plusieurs postes d'énergie électrique en province, à partir des centrales vers les villes. Donc, nous avons débuté avec les disjoncteurs 735 kV, pour continuer ensuite sur les 315 kV. Éventuellement, ce qui reste à faire sera complété l'année prochaine.

En 2018, beaucoup d'activités auront lieu dans les postes d'énergie électrique. Il y aura la suite du remplacement des disjoncteurs PK et PKV et différents travaux dans différents postes, entre autres, dans la grande région de Québec : au poste Appalaches, au poste Saint-Georges, en Beauce, et au poste Lévis (2 bons chantiers). Dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie : au poste Micmac et au poste Mont-Joli (remplacement de disjoncteurs et de réenclencheurs, représentant 8 mois de travail environ). Sur la Côte-Nord : aux postes Micoua (3 chantiers), Manicouagan (2 chantiers), Bersimis 2 (2 chantiers), poste Arnaud à Sept-Îles (installation de batteries sur des plateformes de compensation en série, représentant environ 16 mois d'ouvrage) et au poste de la Romaine 4, un chantier de plus d'un an en 2018. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean : il y aura la continuité du travail au poste Chamouchouane et un chantier au poste Chibougamau ainsi qu'au poste Saguenay. Enfin, en Mauricie–Bois-Francs et en Estrie, ce seront différents travaux en continuité de l'année 2017.

Distribution

L'année a débuté assez tranquillement. Par contre, avant les vacances de la construction, Hydro-Québec s'est réveillée et s'est aperçue que les projets s'accumulaient sur

les bureaux. Donc, les entrepreneurs ont eu recours à toutes les équipes disponibles avec tous nos monteurs de lignes qui ont la formation requise pour travailler sur la distribution. Nous sommes dans l'attente de savoir si les équipes travailleront sans arrêt cet hiver. À suivre...

Plantage de poteaux

Il y a eu beaucoup d'appels d'offres pour des travaux spécifiques. Plusieurs contrats ont été donnés dans différentes régions.

Tour de communication

Nous notons qu'il y a de plus en plus de travaux donnés, entre autres, en appel d'offres par Hydro-Québec. Vous savez sûrement que ces travaux sont **régis par la construction** et qu'ils font partie de l'annexe « E-1 » de la convention collective génie civil et voirie. La plupart des entrepreneurs spécialisés en tours de communication, je ne les nommerai pas, vous les connaissez, ne payent pas nos travailleurs de lignes à leur juste valeur. Par exemple, une heure déclarée à la CCQ par-ci, une heure non déclarée par-là, sous prétexte qu'il y a des travaux sous la juridiction fédérale et d'autres assujettis au provincial.

Cela fait en sorte que notre main-d'œuvre spécialisée en tours de communication, que ce soit du chef d'équipe ou du monteur de lignes 1^{re} classe, se voit rémunérée soit 3^e ou 4^e classe, ou même manœuvre spécialisé par moment. C'est inacceptable pour des travaux qui, la plupart du temps, se font à plus de 400 pieds de hauteur. **Dossier à suivre de très très près en 2018.**

Réseaux de communication

Le même stratagème, sous l'excuse que les travaux sont sous la juridiction fédérale, se répète régulièrement dans ce domaine. Pourtant, les travaux sont faits par un employeur professionnel. Donc, ils doivent être assujettis à l'annexe « E-3 » (Réseaux de communication) de la convention collective génie civil et voirie. On note des horaires illégaux, des heures supplémentaires non rémunérées, des heures de préparation travaillées, même si le mot le dit... préparation au travail, etc. **Autre dossier prioritaire à suivre en 2018.**

D'autre part, voici le résultat des négociations (2017-2021) des règles générales et des particularités des travailleurs de lignes. Voici un petit résumé des règles générales de la convention collective du secteur génie civil et voirie. La convention est d'une durée d'un peu moins de 4 ans, soit de la signature au 24 avril 2021.

Règles générales

L'entente comprend une augmentation de salaire totale de 8,55 % sur quatre ans.

- 1,8 % suite à la loi spéciale et 0,2 % à la signature, pour un total de 2 % en 2017
- 2,1 % le 29 avril 2018
- 2,2 % le 28 avril 2019
- 2,25 % le 26 avril 2020

Tous les travailleurs de lignes auront, en moyenne, environ **3 \$/ l'heure d'augmentation sur leur salaire d'ici la fin de la convention** le 24 avril 2021.

De plus, il a été négocié une augmentation de **2,50 \$, par jour et par année**, des frais de chambre et pension à plus de 120 kilomètres. (Veuillez vous référer au tableau à la fin de l'article).

En terminant, vous remarquerez aussi dans ledit tableau, une légère augmentation du montant alloué pour les repas lorsque vous faites des heures supplémentaires.

Particularités travailleurs de lignes

Article 19.02 1)

Travail contremandé

Si le travail est contremandé ou arrêté, pour quelque raison que ce soit, **incluant les intempéries = 3 heures plus 1 heure au taux de salaire qui s'applique.**

Article 19.02 2)

- a) Salarié logeant hors des baraquements (camps) de l'employeur
Le point de rencontre doit être accessible par une route pavée, mais à un maximum de 60 km d'un centre administratif, public ou culturel, de toute municipalité, ville ou village déterminé par l'employeur.

Le temps de déplacement aller et retour entre le point de rencontre et le lieu de travail constitue le temps

de préparation au travail qui doit être rémunéré au taux de salaire y compris tous les avantages sociaux.

- b) Salarié logeant dans les baraquements (camps)

Le temps de déplacement aller et retour entre le point de rencontre et le lieu de travail constitue le temps de préparation au travail qui doit être rémunéré au taux de salaire y compris tous les avantages sociaux.

Article 20.01 9)

Les dates des congés annuels obligatoires seront ajustées en concordance avec la règle générale.

Article 21.05 15) e)

Journée normale de travail et de transport

La journée normale de travail et de transport ne peut être de plus de 11 heures pour le salarié affecté à des travaux dont l'horaire normal de travail hebdomadaire est de 5 jours de 8 heures.

La limite est augmentée à **12 heures** pour le salarié affecté à des travaux selon un horaire de travail hebdomadaire de 4 jours de 10 heures.

Pour le salarié affecté à des travaux selon l'horaire de travail de 9 heures par jour, du lundi au jeudi, et 4 heures le vendredi, la journée normale de travail et de transport, ne peut être de plus de **12 heures** du lundi au jeudi et **7 heures** le vendredi.

Article 21.12 4) ii)

Travail d'équipe

Les régimes de la double ou de la triple équipe doivent être établis pour une durée minimale de **15 jours** ouvrables consécutifs.

Article 23.02 7)

Prime d'équipe

Les métiers et occupations mentionnés aux annexes E-1, E-2, E-3 et E-4, à l'exception de l'électricien affecté à des travaux dans une équipe autre que la première équipe, reçoivent une prime horaire de **1,25 \$** pour chaque heure de travail effectuée dans ces conditions. **Ce montant sera porté à 2 \$ à compter du 29 avril 2018.**

Article 23.03

Prime de chef de groupe

La prime de chef de groupe sera portée à **12 %** pour les contrats dont le dépôt des soumissions est postérieur à l'entrée en vigueur de la présente convention collective.

Article 23.20 2)

Prime de R.D.T.

Prime aux salariés détenant la certification R.D.T. **et travaillant sur les lignes de transport et postes d'énergie électrique.**

Ce montant sera porté à **8 %** pour les contrats dont le dépôt des soumissions est postérieur à l'entrée en vigueur de la présente convention collective.

Article 24.13 2) f)

Démobilisation

Pour le retour du chantier au domicile, lorsque la distance excède **350 km**, le salarié reçoit 1 jour additionnel de frais de chambre. Un seul déboursé est payable par chantier.

Article 24.13 8)

Indemnité de transport

Lorsque l'employeur détermine l'avion comme moyen de transport, il devra payer le prix de ce transporteur, **y compris les frais générés par un surplus de bagages dans la mesure où ces frais additionnels sont attribuables à du matériel relié à l'exécution des fonctions (outils, vêtements, etc.).**

De plus, le temps que met le salarié pour se rendre de son domicile à l'aéroport, **le temps d'attente à l'aéroport, jusqu'à un maximum de 4 heures par jour pour un maximum de 2 jours**, ainsi que le temps que met le transporteur pour se rendre à destination, est rémunéré en temps de transport au taux de salaire du salarié prévu aux annexes E-1, E-2, E-3 ou E-4.

Article 26.11 2)

Communication :

Dans les endroits isolés, l'employeur maintient en tout temps, **le contact radio ou téléphone fonctionnel** afin d'assurer des secours rapides en cas d'accident.

Article 26.11 3)

Bien-être :

L'employeur fournit gratuitement les insecticides et **les filets faciaux nécessaires** aux salariés qui travaillent dans des endroits exposés aux moustiques.

Article 28.06 27) c)

Cotisations : règle particulière

La cotisation salariale des travailleurs au fonds de pension passe de 8 % à 9 % à compter du 29 avril 2018.

Annexe B, sous-annexe C

Classification de salaire : lignes de transport d'énergie électrique, postes d'énergie électrique et tours de communication

1) Le monteur de lignes 1^{re} classe est classé comme tel dès qu'il possède 6 000 heures d'expérience ou le cours de formation reconnu et 5 500 heures.

2) Le monteur de lignes 2^e classe est classé comme tel dès qu'il possède 4 000 heures d'expérience ou le cours de formation reconnu et 3 500 heures. Est aussi classé monteur de lignes 2^e classe, le monteur de lignes « distribution » 1^{re} classe et le monteur « T »

3) Le monteur de lignes 3^e classe est classé comme tel dès qu'il possède 2 000 heures d'expérience ou le cours de formation reconnu et 1 500 heures. Est aussi classé monteur de lignes 3^e classe, le monteur de lignes « distribution » 2^e classe et l'apprenti-monteur « T ».

4) Est aussi classé monteur de lignes 4^e classe, le monteur de lignes « distribution » 3^e classe.

Aux nouveaux contrats seulement

6.1) Apprenti-assembleur (lignes) : Salarié qui assemble au niveau du sol, les pièces qui constituent une charpente de lignes de transport d'énergie, postes d'énergie électrique, tours de communication. Il est classé comme tel pour les 2 000 premières heures travaillées à ce titre ou le cours de formation reconnu et 1 500 heures travaillées à ce titre.

Le taux de salaire de l'apprenti-assembleur (lignes) sera égal à celui du monteur de lignes 3^e classe.

Article 17.01 9)

Changement de classe : titulaire d'un certificat de compétence-occupation

Le travailleur a la responsabilité d'aviser l'employeur dès qu'il a complété le nombre d'heures de travail requis pour un changement de classe (**monteur de lignes ou apprenti-assembleur de lignes**).

L'employeur a l'obligation, sur preuve, de modifier le taux de salaire en conséquence. Cette modification est rétroactive pour une période maximale de 20 jours ouvrables précédant l'avis donné par le salarié.

N.B. Par conséquent, veuillez vérifier vos heures sur internet via le site de la CCQ, pour vos changements de classe.

Réseaux de communication :

Monteur « T ». Il est classé comme tel, dès qu'il possède 3 000 heures d'expérience ou **le cours de formation reconnu et 2 500 heures** et/ou la compétence nécessaire dans l'exécution de ces travaux.

Rattrapage salarial et parité avec l'annexe D dès le 26 avril 2020.

- Pour :
- le boutefeu
 - le foreur
 - le foreur-casing

En terminant, n'oubliez pas d'aller visiter notre site internet www.fipoe.org. On y retrouve tous nos tableaux ainsi que les taux de salaire de tous les travailleurs de lignes, dans les annexes E-1, E-2, E-3 et E-4, jusqu'au 28 avril 2018, en plus de l'assurance Médic Construction AL, BL, CL, DL et RL1, RL2 et RL3.

Si ce n'est pas encore fait, n'oubliez pas de nous fournir votre adresse courriel, pour faciliter la communication entre nous. De plus, lorsque vous êtes témoin d'un accident de travail, qu'il y ait des blessés ou non ou simplement un bris de matériel, veuillez communiquer avec nous s.v.p. Nous siégeons à des comités de santé et sécurité, tout cela dans le but d'éliminer et de régler les problèmes à la source, pour vous assurer une plus grande sécurité sur les chantiers.

Également, lorsque vous êtes disponibles, ou pour toute urgence, appelez à la FIPOE, à toute heure du jour ou de la nuit (répondeur) au 418 622-3535 ou au 1 800 663-3476. Adressez-vous à la consœur Elizabeth Charbonneau, mentionnez-lui votre cas. Elle est là pour vous servir et en cas de problème, elle peut communiquer avec moi en tout temps.

En vous souhaitant à tous un joyeux temps des Fêtes, **soyez très prudents** et au plaisir de vous servir en 2018.

Avantages sociaux
Convention collective GÉNIE CIVIL ET VOIRIE 2017-2021

CHAMBRE ET PENSION À LA SEMAINE (+ de 120 km)				
En vigueur à la signature (2,50 \$ par année)				
	À la signature	Au 29/04/2018	Au 28/04/2019	Au 26/04/2020
Montant par jour	142,50 \$	145,00 \$	147,50 \$	150,00 \$
Montant à la semaine de 5 jours	712,50 \$	725,00 \$	737,50 \$	750,00 \$

POUR TOUTE LA DURÉE DE LA CONVENTION COLLECTIVE GÉNIE CIVIL ET VOIRIE	
Le kilométrage est calculé par Google Map à partir de l'adresse sur le certificat de compétence jusqu'au chantier	
Kilomètres + 60 km	41,67 \$
Kilomètres + de 85 km	59,02 \$
Habits ignifugés Distribution, plantage, postes	
Anciens contrats	1,00 \$ de l'heure
Nouveaux contrats	1,25 \$ de l'heure
Équipement de sécurité	0,60 \$
Casque de sécurité, s'il y a lieu	0,05 \$

HARNAIS DE MONTEURS DE LIGNES				
Augmentation sur trois ans				
	À la signature	Au 29/04/2018	Au 28/04/2019	Au 26/04/2020
Harnais de monteurs de lignes		(30 ¢ de +)	(30 ¢ de +)	(20 ¢ de +)
Payable, si utilisé, pour un minimum de 20 heures	0,20 \$ de l'heure	0,50 \$	0,80 \$	1,00 \$

INDEMNITÉ DES REPAS				
En vigueur à la signature (80¢ par année)				
	À la signature	Au 29/04/2018	Au 28/04/2019	Au 26/04/2020
Repas	17,50 \$	18,00 \$	18,50 \$	19,00 \$



Travailleurs de lignes Chantiers en marche



Chantier : Travaux de poste à Kamouraska.



Chantier de changement d'isolateurs 315 kV (Forestville-Bersimis).
Délégué : Martin Boivin.



Chantier : La Malbaie - Baie-Saint-Paul 735 kV (Changement d'isolateurs).
Délégué : Martin Boivin.

Chantier : Section 2 - Ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Délégué : Jonathan Nadeau.



Équipe d'érection.



Équipe d'inspection.



Une brochette de monteurs de lignes!



Équipe de Valard.

Politique de reconnaissance

Félicitations aux confrères suivants pour leur changement de période d'apprentissage :



Équipe d'érection sur la grue.



Pylône de quatre pattes.



Shanti Venues-Jasmin



Éric Mimeault

RAPPORT SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Par Jean-Yves Bisson – représentant syndical

Pour la saison 2016-2017, la formation professionnelle a connu une légère baisse dans ses activités, mais rien de majeur. La raison est simple : les gens travaillent plus que dans les saisons précédentes. Bien sûr, nous sommes heureux de voir nos gens à l'emploi! Voici un portrait de l'activité 2016-2017 :

	Nombre	Variation annuelle %
Groupes créés	2 908	-8 %
Groupes réalisés	2 240	-8 %
Taux d'annulation	23 %	0 %
Participants	21 107	-12 %

Source SCR Compte rendu Québec/Chaudière-Appalaches

Pour ceux et celles qui désirent tout de même profiter de la formation, il y a toujours la possibilité d'axer leurs choix sur les formations de courte durée, de soir ou de fin de semaine. Nous ne devons pas oublier que nous pouvons en retirer beaucoup de bénéfices. En premier lieu, il y a les connaissances supplémentaires, les crédits d'heures à l'apprentissage et ceux applicables aux assurances collectives, les incitatifs monétaires et l'assurance psychologique dans nos tâches de travail. Tous en retirent quelque chose.

N'hésitez surtout pas à transmettre vos commentaires au terme de votre formation. C'est important, afin de garder une grande qualité dans la livraison des formations. Si vous avez relevé des lacunes importantes, s'il vous plaît, transmettez vos commentaires à vos représentants. Ainsi, nous pourrions rapidement demander des correctifs et apporter les changements nécessaires. Il en va de la satisfaction de tous.

On continue

Nous avons fait une grande révision des devis de formation. Nous en sommes presque à la fin. Nous allons reprendre le travail sur les

demandes en attente. Nous voulons compléter et couvrir l'ensemble des domaines non couverts par des perfectionnements. Nous avons encore beaucoup de travail.

Génératrices et commutateurs automatiques

Cette formation avait été temporairement laissée sur la table, faute d'expert et de temps pour y travailler. Récemment, après discussion avec un de nos membres, j'ai réalisé qu'il travaillait dans le domaine. Après lui avoir expliqué nos difficultés, il a accepté d'être référé à titre d'expert pour conseiller le service de formation CCQ. Donc, nous reprendrons le dossier sous peu, et irons de l'avant pour établir un nouveau devis de formation dans ce domaine.

Révision des programmes d'études (électriciens et installateurs de système de sécurité)

Depuis plusieurs années, nous avons vu le métier évoluer rapidement et, de plus, nous avons un grand nombre de formations en perfectionnement offertes au répertoire CCQ, pour combler les changements.

Donc, nous avons demandé l'aide de la CCQ pour réviser des programmes d'études au ministère. Le but est simplement de voir comment nous pourrions intégrer les notions manquantes dans les programmes de formation initiale de chacune des disciplines. Présentement, nous en sommes à analyser les options. Bien sûr, rien n'est assuré, car l'acceptation revient au ministère de l'Éducation. C'est à suivre.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter, à tous et à toutes, une bonne fin d'année et une belle période des Fêtes avec famille et amis.



Le Comité Objectif Mieux-Être est fier d'appuyer et de participer aux activités familiales conçues pour les membres de la FIPOE ainsi que pour leur famille. Nous invitons tous les intermédiaires FIPOE à venir assister à ces belles journées, que ce soit pour offrir votre aide, ou tout simplement pour profiter du bon temps entre confrères.

Le **31^e** tournoi de golf Claude Proteau FIPOE se tiendra le 14 juillet 2018 au Club de golf Le Versant de Terrebonne
Réservez votre quatuor dès aujourd'hui au 514 385-3476



INSTALLATEURS DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

par Pierre Martel, représentant syndical

De retour au travail avec de bonnes nouvelles!

Je suis très heureux d'être de retour au travail depuis le mois de septembre. Comme vous l'avez sûrement constaté, le confrère Guy Roy m'a remplacé durant une bonne partie de l'année. Des problèmes de santé m'ont retenu à la maison. Mais, je suis de retour frais et disponible à répondre aux besoins des membres et, par le fait même, prendre la relève dans les dossiers en cours.

Je me permets, avant d'aller plus loin, de remercier tous les gens qui ont repris certains de mes dossiers, mais plus particulièrement, le confrère Guy Roy qui a fait un excellent travail, et ce, malgré le peu de temps qu'il a eu afin de s'adapter à ce travail. Un gros MERCI également à la direction de la FIPOE, et ce, pour son appui durant ma maladie. Sans cet appui, je ne crois pas que j'aurais pu revenir en santé comme je le suis maintenant. Maintenant les bonnes nouvelles!

Juridiction de métiers

Vous vous souvenez sûrement que la CCQ avait fait une consultation sur 5 métiers et occupations. Ces consultations avaient pour but de rendre la réalisation de travaux plus facile et de réduire le nombre de métiers. Étrangement, dans notre cas, c'était l'inverse qui était proposé, soit de faire de la spécialité « installateur de système de sécurité » un métier séparé de celui de l'électricien. Il va sans dire que cette situation aurait augmenté les conflits entre les concoueurs et confrères que nous sommes et aurait, par le fait même, envenimé les relations entre les électriciens et les installateurs de système de sécurité. Eh bien! Bonne nouvelle! Suite à cette consultation, la CCQ a décidé de garder le *statu quo*, avec quelques modifications pour une identification plus facile des apprentis - installateurs de système de sécurité aux fins

de référence. Enfin, un gros dossier qui est réglé, mais je n'étais pas le seul à y travailler. Le confrère Arnold Guérin m'a parfaitement appuyé dans ces démarches avec la CCQ et m'a fourni tout le support nécessaire pour cette victoire.

Câblage structuré

En ce qui a trait au dossier des câbles réseau (câblage structuré), nous avons également eu de bonnes nouvelles. Une décision, rendue en Abitibi au mois de novembre 2016, est venue confirmer (on n'en doutait pas) que les câbles de communication, si branchés à des machineries de bâtiment, peu importe leur type (alarme incendie, caméras de sécurité, alarme intrusion, système d'éclairage, chauffage, ventilation, etc.), font partie de la définition du mot construction et leur installation est donc couverte par la loi R-20 en tout temps. Alors, passez le mot! Les câbles réseau et les équipements nécessaires à nos systèmes (*switch*, support, injecteur POE, etc.) sont des composantes de nos systèmes et il nous revient de les installer. Les ordinateurs et serveurs reliés aux systèmes sont inclus dans cette définition.

Si jamais vous travaillez sur un contrat où les câbles ont été passés par un tiers, veuillez communiquer avec nous. Ce sera avec plaisir que nous ferons les démarches nécessaires pour faire comprendre aux entrepreneurs de câblages structurés où commence et où se termine l'étendue de leurs travaux.

En terminant, le temps des Fêtes arrive bientôt. Je vous souhaite donc de très belles vacances, une excellente année 2018 et, surtout, la SANTÉ. Croyez-moi, je sais par expérience que c'est la chose la plus importante.

La FIPOE

Organe officiel d'information aux membres de la Fraternelle Inter-Provinciale des Ouvriers en Électricité (FTQ-Construction - FTQ)

Fraternelle Inter-Provinciale des Ouvriers en Électricité
10200, boul. du Golf, Anjou (Québec) H1J 2Y7
514 385-FIPO (3476)

www.fipoe.org

Arnold Guérin
Directeur général - secrétaire financier

COMITÉ DU JOURNAL FIPOE - Éditeur

Styve Grenier, responsable
Éric Madsen, président
Yan Larivière, secrétaire archiviste
Mathieu Danieli, secrétaire-trésorier
Stéphane Lavoie, photographe

PERSONNES RESSOURCES

Arnold Guérin
Styve Grenier
Jean Perreault
Jean-Yves Bisson
Pierre Martel
Jana Terroux

Tirage : 19 000 copies

Impression : Atelier Québécois
Offset 1998 inc.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec

Toute reproduction totale ou partielle est permise à la condition d'en mentionner la source.



Publication canadienne : 40063044



SECTEUR INDUSTRIEL

Personnes ressources du secteur industriel :

Denis jr Archambault, représentant syndical
 Jean-Yves Bisson, représentant syndical
 Yves Cloutier, représentant syndical
 Pierre Martel, représentant syndical
 Danielle Desnoyers, secrétaire
 Nathalie Gagnon, secrétaire

Selon les derniers rapports de cotisations syndicales des unités d'accréditation, le secteur industriel compte 185 membres, répartis dans 7 unités d'accréditation.

Nous détenons également 4 accréditations dans le secteur « maintenance/service d'entretien » totalisant 23 salariés.

SIGNATURES DE CONVENTIONS COLLECTIVES

Unité	Ville	
Arno électrique ltée	Trois-Rivières	10 ^e convention
Glatfelter Gatineau ltée	Gatineau	6 ^e convention
Wolseley Canada inc.	Sherbrooke	17 ^e convention

NÉGOCIATIONS EN COURS ET À VENIR EN 2018

Unité	Ville	Échéance
Alarme Sentinelle inc. (8 ^e convention)	Montréal	30-01-18
Gestion Place de la Bourse inc. (11 ^e convention)	Montréal	31-12-17
Marché Kelly Maloney inc. (8 ^e convention)	Gatineau	07-12-17
Services industriels Systemex inc. (4 ^e convention)	Montréal	31-08-14



La FIPOE a 45 ans

Pour souligner l'occasion, les membres du Conseil exécutif ainsi que la direction ont décidé de faire parvenir un chandail à l'effigie de la FIPOE à tous les membres, dans toutes les régions du Québec.

Pour ce faire, les membres ayant déjà communiqué leur adresse courriel à la FIPOE recevront automatiquement une invitation à fournir leur taille vestimentaire ainsi qu'à nous confirmer leur adresse postale afin de recevoir leur cadeau.

Pour les membres n'ayant pas d'adresse courriel, ou pour les membres qui n'ont pas encore d'adresse courriel associée à leur dossier, veuillez consulter notre site internet au www.fipoe.org ou communiquer avec nous au **1 855 453 4763**.

MEMBRES DÉCÉDÉS

NOM	VILLE	MÉTIER	ÂGE	DATE DU DÉCÈS
ADAM, GÉRARD	JOLIETTE	ÉLECTRICIEN	80	2017-10-30
BARIL, ANDRÉ	LAVAL	ÉLECTRICIEN	68	2017-08-08
BEAUCHEMIN, JACQUES	TROIS-RIVIÈRES	ÉLECTRICIEN	80	2017-11-04
BEAUDOIN, CLAUDE	SAINT-HYACINTHE	ÉLECTRICIEN	69	2017-11-13
BEAULIEU, BENOIT	LAVAL	ÉLECTRICIEN	51	2017-10-29
BÉLISLE, TANGUAY	LAVAL	ÉLECTRICIEN	81	2017-06-19
BOILY, JEAN-PIERRE	VIMONT	ÉLECTRICIEN	56	2017-08-27
BOND, JEAN-DANIEL	FERMONT	LIGNES	32	2017-09-08
BOUCHER, FRANÇOIS	SEPT-ÎLES	ÉLECTRICIEN	74	2017-09-11
BOURGOIS, JEAN-LOUIS	BLAINVILLE	ÉLECTRICIEN	74	2017-07-31
BOURGOIS, YVON	GATINEAU	ÉLECTRICIEN	66	2017-11-21
BRAULT, GILLES	SOREL-TRACY	ÉLECTRICIEN	72	2017-11-01
CHAMPAGNE, CHRISTIAN	CANDIAC	ÉLECTRICIEN	40	2017-07-14
CHENEL, DANIEL	MARIEVILLE	ÉLECTRICIEN	63	2017-05-14
COURCHESNE, JEAN-GUY	SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER	ÉLECTRICIEN	70	2017-07-30
CYR, CHRISTIAN	CANDIAC	ÉLECTRICIEN	40	2017-07-14
D'AMOURS, FRANÇOIS	SAINT-FRANÇOIS	ÉLECTRICIEN	73	2017-06-25
DUFOUR, JEAN	SAINT-HYACINTHE	ÉLECTRICIEN	65	2017-09-16
DUGUAY, PAUL-ÉMILE	BÉCANCOUR	ÉLECTRICIEN	86	2017-01-21
DUSSAULT, LUC	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	ÉLECTRICIEN	67	2017-07-25
FAUCHER, GERMAIN	SCOTT-JONCTION	ÉLECTRICIEN	54	2017-10-08
FORTIN, LORENZO	QUÉBEC	ACCREDITATION	82	2017-08-06
GIONET, GÉRALD	CARAQUET	ÉLECTRICIEN	70	2017-07-19
GOULET, GAÉTAN	SAINT-STANISLAS-DE-CHAMPLAIN	LIGNES	53	2017-08-27
GUÉNETTE, BERNARD	RIMOUSKI	ÉLECTRICIEN	71	2017-07-19
GUÉNETTE, JEAN MARIE	MASCOUCHE	ÉLECTRICIEN	66	2017-08-16
LACASSE, JULIEN	SAINT-PROSPER-DE-DORCHESTER	ÉLECTRICIEN	72	2017-09-13
LAFRANCE, JEAN-GUY	RIVIÈRE-DU-LOUP	ÉLECTRICIEN	78	2017-10-10
LALANDE, RÉAL	SAINTE-DOROTHÉE	ÉLECTRICIEN	74	2017-06-05
LAMARCHE, DENIS	LACORNE	ÉLECTRICIEN	70	2017-07-26
LAROUCHE, RÉAL	SAINT-BRUNO-DU-LAC-SAINT-JEAN	ÉLECTRICIEN	73	2017-06-29
LAVOIE, STÉPHANE	NOTRE-DAME-DES-MONTS	LIGNES	49	2017-07-26
LOWE, LAWRENCE	SAINT-SIMÉON	LIGNES	83	2017-07-24
MIRON, SERGE	BROSSARD	ÉLECTRICIEN	62	2017-09-05
MOUTON, GILLES	LAVAL	ÉLECTRICIEN	82	2017-10-31
NADEAU, RÉNALD	SAINT-GEORGES	ÉLECTRICIEN	84	2017-10-21
OUELLET, CHRISTINE	GATINEAU	ACCREDITATION	55	2017-10-21
PARADIS, CLAUDE	SAINT-ANTONIN	LIGNES	80	2017-11-17
PELLETIER, ALBERT	SAINT-HUBERT	ÉLECTRICIEN	84	2017-08-22
PELLETIER, GAÉTAN	CHICOUTIMI	LIGNES	70	2017-05-05
PELLETIER, MAXIME	SAINT-PAMPHILE	ÉLECTRICIEN	21	2017-05-23
PERRON, DARCY	SAINT-EUGÈNE-DE-GUIGUES	ÉLECTRICIEN	42	2017-11-01
PICHETTE, JEAN-CLAUDE	GREENFIELD PARK	ÉLECTRICIEN	78	2017-07-03
REHEL, MICHEL	REPENTIGNY	ÉLECTRICIEN	69	2017-10-18
ROY, MARTIN	SHERBROOKE	ÉLECTRICIEN	43	2017-08-22
ROYER, JEAN	QUÉBEC	ÉLECTRICIEN	63	2017-11-07
SIMARD, JEAN-PAUL	POINTE-AUX-TREMBLES	ÉLECTRICIEN	61	2017-07-03
TREMBLAY, MICHEL	ALMA	ÉLECTRICIEN	62	2017-10-25
VEILLEUX, ROSAIRE	SAINT-GEORGES	ÉLECTRICIEN	73	2017-08-28
WALKER, MICHAEL	ROSEMÈRE	ÉLECTRICIEN	75	2017-09-07
WHITTON, RICHARD	PASPÉBIAC	ÉLECTRICIEN	68	2017-09-23



Mauricie/BoisFrancs *Chantiers en marche*



Chantier : Gaz Métropolitain, à La Tuque.
Entrepreneur : Gastier. Surintendant : Mario Dechavigny.
Président provincial : Styve Grenier. Représentant : Gaston Boisvert.



Chantier : Bibliothèque à Drummondville.
Entrepreneur : Claude Miville. Contremaître : Mathieu St-Pierre.
Représentant : Gaston Boisvert.



Chantier : Usine Canlac à Victoriaville. Entrepreneur : Hamel & Hamel.
Gérant de projet : Jean-François Cadoret. Contremaître : Michaël Goulet.
Contremaître : Alain Cloutier. Représentant : Gaston Boisvert.



Chantier : Poste Nicolet à Sainte-Eulalie. Entrepreneur : Arno.
Surintendante : Brigitte Lamarche.
Contremaîtres : Alex Garceau, Denis Lacasse et Éric Turgeon.

Politique de reconnaissance

Félicitations à tous les confrères suivants pour leur changement de période d'apprentissage :



Éric Savoie



Francis Bordelean



Francis Breault



François Courchesne



James Comeau



Jessy Fortier



Joé Gagnon-Roy



Keven Pilon



Keven Therrien



Keven Pellerin



Mauricie/BoisFrancs



Politique de reconnaissance

Félicitations à tous les confrères et consœurs suivant(e)s pour leur changement de période d'apprentissage :



Steve Bourgoïn



William St-Arnaud



Yaneric Lemaire



Yannick Goulet-Brousseau



Claudia Paris



Nancy Lussier



Alexandre Gladu-Caron



Antoine Gagnon



Charles Langlois



Charles-Olivier Boisvert

Estrie



Pascal Paris



Philippe Lafrenière



Frédéric Jacques



Israél Silva Drouin



Martin Lefebvre



Maxime Pelletier



Maxime Quessy



Dominique Létourneau



Anthony Raymond



Hugo Hardy



Estrie Chantiers en marche



**Chantier : Kenworth Maska.
 Entrepreneur : I.E.S.D.
 Contremaître : Bruce Vaillancourt.**



**Chantier : Poste des Cantons.
 Entrepreneur : Excelpro.
 Contremaître : Éric Doucet.**



**Chantier : Village des Valeurs.
 Entrepreneur : S.C.E. électrique.
 Contremaître : François Gosselin.**

Montre fidélité 35 ans FIPOE



Le confrère Denis jr Archambault remet une montre fidélité 35 ans FIPOE au confrère Camil Breton, pour ses années de loyauté. Merci confrère!

Politique de reconnaissance

Félicitations à tous les confrères suivants pour leur changement de période d'apprentissage :



Charles Lebel



Maxime Faucher



Sébastien Grenier



Frédéric Dumas



Janick Larivière



Hugo Laliberté



Michael Sirois



Jonathan Dion



Marc Charron



Mathieu Cournoyer



Granby Chantiers en marche



Chantier : Campus JÉFO. Entrepreneur : Jean Laperle inc.
Contremaîtres : Marco Jodoin et Miguel Vermette.



Politique de reconnaissance

Félicitations à tous les confrères suivants pour leur changement de période d'apprentissage :



Mathieu Allard



Jonathan Bureau



Francis Marcotte



Marc-Olivier D'Amour



William Desautels



Guillaume Lessard



Simon Lévesque



Nicolas Dufour



Maxim Bourgon-Léveillé



Jérémie Meilleur-Béland

Saguenay/Lac-Saint-Jean *Chantiers en marche*



Chantier : Poste Delisle Rio Tinto.
Entrepreneur : Électricité Grimard inc.
Travailleurs : Électriciens et monteurs de lignes, accompagnés du confrère Roger Valcourt, représentant syndical.



Électriciens au chantier de la 11^e chute, pour la compagnie Prowatt inc.



Électriciens au chantier de la 11^e chute, pour la compagnie Génitique construction inc.



Chantier : Poste Abitibi.
Entrepreneurs : TCI et Talvi inc.

Politique de reconnaissance

Félicitations à tous les confrères suivants pour leur changement de période d'apprentissage :



Charles-Antoine Fortin



Joël Gagnon



Olivier Tremblay



Pascal Gauthier



Samuel Gaudreault Racine



Tommy Boily

Montre fidélité 35 ans FIPOE



Merci au confrère André Gagné, pour ses 35 ans de fidélité à la FIPOE.





Robert Cardinal
Directeur provincial
Montréal-Métropolitain



Daniel Girard
Directeur provincial
Régions



Jean Perreault
Directeur régions
Travailleurs de lignes



Pierre Martel
Représentant
Montréal -Systèmes de sécurité



Bruno Barrette
Représentant
Montréal-Métropolitain



Yves Beaupré
Représentant
Montréal-Métropolitain



Éric Fabre
Représentant
Montréal-Métropolitain



Hugo Quevillon
Représentant
Montréal-Métropolitain



Marc Pelletier
Représentant
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie



Alain Sirois
Représentant
Côte-Nord



Denis jr Archambault
Représentant
Estrie et Granby



Gaston Boisvert
Représentant
Mauricie/Bois-Francs



Patrick Brière
Représentant
Nord-Ouest québécois



Yves Cloutier
Représentant
Outaouais



Jean-Yves Bisson
Représentant
Québec



Alain Huot
Représentant
Québec



Dave Larocque
Représentant
Québec



Roger Valcourt
Représentant
Saguenay/Lac-Saint-Jean



Étienne Gauthier
Secrétaire-trésorier
Saguenay/Lac-St-Jean



Alain Brochu
Président
Saguenay/Lac-St-Jean



Martin Boivin
Secrétaire archiviste
Travailleurs de lignes



Jonathan Nadeau
Président
Travailleurs de lignes



Guy Roy
Président, Québec
Systèmes de sécurité



FRATERNITÉ INTERNATIONALE
DES OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION

Conseil consultatif



Benjamin Otis
Directeur général adjoint



Arnold
Directeur
Secrétaire

1972-





ER-PROVINCIALE EN ÉLECTRICITÉ



Yves Daigle
Vice-président
provincial



Simon Gagnon
Secrétaire archiviste



Olivier Ghyczy-Allan
Secrétaire vérificateur



Benoit Secours
Président
Montréal-Métropolitain



Garry Conway
Vice-président
Montréal-Métropolitain



Réal Beaucage
Secrétaire-trésorier
Montréal-Métropolitain



Luc Bergeron
Officier
Montréal-Métropolitain



Dany Lacasse
Officier
Montréal-Métropolitain



Guillaume Lajoie
Officier
Montréal-Métropolitain



André Jr Quevillon
Officier
Montréal-Métropolitain



Dave Wilson
Officier
Montréal-Métropolitain

Conseil exécutif



Guérin
général -
financier



Stve Grenier
Président provincial



Louis Jean Charest
Vice-président
Bas-St-Laurent/Gaspésie



Guillaume Imbault
Président
Côte-Nord



José Durette
Président
Estrie



René Forest
Président
Granby



Alex Garceau
Président
Mauricie/Bois Francs



Yves Plante
Vice-président
Mauricie/Bois Francs



Luc Garneau
Secrétaire archiviste
Québec



Sylvain Marcoux
Vice-président
Québec



Stéphane Côté
Président
Québec



Paul St-Amour
Président
Outaouais



Marc Jobidon
Président
Nord-Ouest Québécois



Nicolas Parr
Secrétaire archiviste
Mauricie/Bois Francs

-2017





Côte-Nord *Chantiers en marche*



Chantier de la Romaine 3. Compagnie : Consortium ATA. Délégué : Carlos Anzueto. Contremaître : Stéphane Descheneaux.



Chantier : Poste Manic. Délégué : Yves Tremblay. Contremaître : Jérôme Hovington.



Chantier : Fermont. Compagnies : Shetush / Ondel. Contremaîtres : Simon St-Pierre et Pierre Couture.



Les électriciens de la maintenance au campement Mista, pour Pahn électrique. Travailleurs : Les confrères Dany Durette et Carlos Anzueto.

Politique de reconnaissance



Félicitations au confrère Sébastien Boudreault, pour son changement de période d'apprentissage.

Nord-Ouest québécois *Chantiers en marche*



Chantier : Centrale Rapide-des-Quinze. Entrepreneur : Construction Promec. Contremaître : Yvon Bouchard.



Chantier : Hôtel de ville, à Val-d'Or. Employeur : Éric Dubuc. Les confrères Pierre Leclerc, Jonathan Aubé et Patrick Brière, représentant syndical.



Chantier : Méga porcherie à Lorrainville, au Témiscamingue. Travailleurs de la compagnie RCA électrique, de Ville-Marie.



Chantier : Poste Figury, à Amos. Entrepreneur : TCI. Les confrères Patrick Brière (représentant syndical), Olivier Dufour, Pierre Bouchard (contremaître) et Gilles Boily. Photographie : Rock Jolin.



Chantier : LG4. Entrepreneur: Transar Consortium. Délégué de chantier : Réjean Côté.



Chantier : Mine Méliadine, au Nunavut. Contremaître : Mike Normandin. Employeur : Construction Promec.

Outaouais

Chantiers en marche

ACTIVITÉS

Tournoi de golf



La quarantième édition du tournoi de golf de la FIPOE (unité de l'Outaouais) s'est tenue le 19 août dernier, au Club de golf Le Sorcier, à Gatineau.



Électriciens à l'emploi de SGM, sur le chantier Papier White Birch, à Masson.
Directeur régional : Roger Dacier.



Électriciens à l'emploi de SGM, sur le chantier de l'usine Fortress, à Thurso.
Contremaître : Jean-Claude Zanth.



Voici les confrères Simon Périard, Guy Ouellette, Éric Nantel et Martin Sanscartier, en compagnie du confrère Richard Jobidon, contremaître de Black & McDonald, sur le chantier de l'usine Fortress.



Voici les confrères Yannick Trépanier, Philippe Léger et Daniel Bédard, à l'emploi de Marois électrique.



Voici l'équipe gagnante : les confrères Jasmin Sabourin, Mathieu Bordeleau, Mathieu Gauthier et Jean-Philippe Ducharme, en compagnie des confrères Gilles Brouillette, président du club social et sportif FIPOE Outaouais et Paul St-Amour, président du comité exécutif de l'unité Outaouais.



Le confrère Daniel Cloutier, en compagnie de M. Marc Gravelle et des confrères Paul Lapointe et Rickey Sirois.



Voici le quatuor qui a remporté le prix de participation, les confrères Michel Albert, Leigh Gravelle, Julien Albert et Vincent Cardin, en compagnie du confrère Paul St-Amour.



Voici le confrère Robert Cardinal, directeur provincial – Montréal, gagnant d'un kayak.



Les confrères Vincent Cardin, Leigh Gravelle, Michel Albert, Yvan Poirier, Julien Albert, Roger Dacier, Jean Morin et Alain Graveline, deux quatuors qui patientaient sur un parcours en prenant un shooter, en compagnie du confrère Alain Laprise, bénévole.



Voici les confrères Francis Maltais (avec sa conjointe Kimberly Smeal), Paul St-Amour, président du comité exécutif et Julien Lapointe, coordonnateur de la construction au Fonds de solidarité FTQ.



Voici le confrère Jasmin Sabourin, heureux gagnant d'une télé 55 pouces.



Voici la consœur Danielle Desnoyers, heureuse gagnante de quatre laissez-passer pour des rondes de golf au club de golf Le Sorcier.



Outaouais **ACTIVITÉS**

Tir de précision



Le 16 septembre, une activité de tir de précision était organisée par le Club social et sportif FIPOE Outaouais.

Les gagnants :

1^{re} place : Michel Leclerc

2^e place : Luc Brisson

3^e place : Éric Morin



Politique de reconnaissance

Félicitations à tous les confrères suivants pour leur changement de période d'apprentissage :



Adam Agina



Alain Graveline



Bruno-Pierre Pilon



Danny Rioux



Dominic Boucher



Frédéric Lajeunesse



Jean-François Tremblay



Vincent Cardin



Maxime Thomassin



Michel Fortin



Pierre-Luc Bouthotte



Yan Villeneuve

Québec Chantiers en marche



Chantier : Aéroport international Jean-Lesage.
Entrepreneur : Gastier M.P. inc. Contremaître : Alain Hébert. Délégué de chantier : Steve Lepage. Représentant : Alain Huot.



Chantier : Le Sélection, à Saint-Augustin.
Entrepreneur : BMD électrique inc. Surintendant : Reynald Girard. Contremaître : Serge Bolduc. Représentant : Alain Huot.



Chantier : École Saint-Georges-de-Beauce.
Entrepreneur : Régulvar inc. Contremaître : Karl Fortin et son équipe. Représentant : Dave Larocque.



Chantier : Nanisivik, territoire du Nunavut.
Entrepreneur : Pagui inc. Contremaître : Louis Lavoie et son équipe. Représentant : Dave Larocque.



Chantier : La Maison Simons, Les Galeries de la Capitale. **Entrepreneur : Claude Miville inc. Contremaître : Steeve Pageau et son équipe. Représentant : Dave Larocque.**



Chantier : Bâtiment municipal de Pintendre.
Entrepreneur : Michel Labrecque enr. Contremaître : Gaby Côté et le confrère Dave Boily. Représentant : Dave Larocque.



Chantier : Secteur résidentiel Saint-Ferdinand.
Entrepreneur : Électricité Boilard inc. Électriciens : Jérôme Dion et Christophe Guimond. Représentant : Dave Larocque.



Chantier : Les Habitations Durocher.
Entrepreneur : Électricité de la Capitale inc. Contremaître : David Garneau et son équipe. Représentant : Alain Huot.



Chantier : Station de pompage de Petite-Rivière-Saint-François. **Entrepreneur : Cribtec inc. Les confrères Simon Leblanc (contremaître) et Simon Baril. Représentant : Alain Huot.**



Chantier : Poste H.-Q. Mont Sainte-Marguerite.
Entrepreneur : Arno électrique inc. Contremaître : Rémi Dion et son équipe. Représentant : Dave Larocque.



Chantier : Parc éolien Mont Sainte-Marguerite.
Entrepreneur : Les Entreprises d'électricité JMN inc. Surintendant : Alexandre Saucier. Délégué de chantier : Renaud Rodrigue. Représentant : Dave Larocque.



Chantier : Creaform, Lévis.
Entrepreneur : Ernest Boutin inc. Contremaître : Charles Campagna et son équipe. Représentant : Dave Larocque.



Québec Chantiers en marche



Chantier : SOPFIM, Lévis. Entrepreneur : Michel Labrecque enr. Travailleurs : Marc-André Roussain et Jordan Roy, apprentis. Représentant : Dave Laroque.



Chantier : Familiprix, à Lévis. Entrepreneur : Ernest Boutin inc. Contremaître : Maxime Simoneau et son équipe. Représentant : Dave Laroque.



Chantier : Olympus Canada, Parc technologique de Québec. Entrepreneur : Dalcon inc. Contremaître : Robert Plante. Représentant : Dave Laroque.



Chantier : Proxy, Lévis. Entrepreneur : AC électricité inc. Contremaître : Galiane Pellerin et son équipe. Représentant : Dave Laroque.



Chantier : Raffinerie Valero. Entrepreneur : Ondel inc. Surintendant : Patrick Castonguay. Délégué de chantier : Jean-François Lamarre. Représentant : Dave Laroque.



Chantier : Rousseau Métal inc, à L'Islet-sur-Mer. Entrepreneur : Cyltech Corbin inc. Contremaître : Jocelyn Marceau et son équipe. Représentant : Dave Laroque.

ACTIVITÉS

Collecte de sang FTQ-Construction avec Héma-Québec



Merci aux confrères ci-dessous pour leur généreux don de sang :

HÉMA-QUÉBEC





Québec

Assemblée d'information à Thetford Mines



Le confrère Billy Pelletier et son apprenti, pour la compagnie Électro (1983), au Cégep de Rimouski.



Politique de reconnaissance



Félicitations aux confrères suivants pour leur changement de période d'apprentissage :



Dany Veilleux et Jean Gagné



Jonathan Côté

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie Îles-de-la-Madeleine

Chantiers en marche



Le confrère Marc Pelletier, représentant syndical, en compagnie des confrères Daniel Charest, Martin Lajoie et André-Guy Côté (RDT), au chantier du poste Kamouraska.



Les travailleurs de la compagnie RPF, présents sur le projet résidentiel de l'Allée des Grands Ormes, à Rimouski.



Les confrères Carl Lebel (RDT) et Clément Lemelin, pour la compagnie Thirau, sur l'un des chantiers importants de l'été dans la région, le poste Sainte-Odile-de-Rimouski.



Les travailleurs de la compagnie Thirau, en compagnie de Marc Pelletier, représentant, sur le chantier du poste de Sainte-Odile-de-Rimouski.



Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine Chantiers en marche



Les travailleurs de la compagnie Électricité Garon & fils, au chantier de la salle municipale de Sainte-Marguerite, situé dans la Matapédia.



Du côté des Îles-de-la-Madeleine, pour la compagnie Langford Électric, le confrère Stéphane Cummings, en compagnie du confrère Yves Cyr. Monsieur Cyr est également délégué régional des Îles, et nous en profitons pour le remercier de sa bonne collaboration avec nous, en assurant un service aux membres de cette région.



Le confrère Mario Lepage, de la compagnie Régular, au chantier de l'Université du Québec à Rimouski.



Le confrère Gino Chénard effectuant des réparations au Carrefour Rimouski, pour la compagnie RPF.



Les travailleurs de la compagnie Contrôles AC, au Centre de formation Rimouski-Neigette.



L'aéroport de Mont-Joli procède présentement à des travaux afin d'allonger sa piste d'atterrissage, pour pouvoir offrir des vols vers quelques destinations soleil. La compagnie RPF est présente sur ce chantier.



La consoeur Joannie Savoie-Damboise, sur un chantier commercial rimouskois, pour la compagnie Électro (1983).



Les travailleurs de la compagnie JMN, au chantier éolien Nicolas-Rion, près de Trois-Pistoles, dans le Bas-Saint-Laurent. Au total, 68 éoliennes Vestas seront levées sur ce chantier. Délégué de chantier : Alexandre Côté.



Les confrères Gilles Gagné et Vincent St-Pierre ont du plaisir sur un chantier commercial à Rimouski, pour la compagnie Électro (1983).



Travailleurs de la compagnie énerVOLT inc., à l'ancienne église de la municipalité de Cap-d'Espoir, en Gaspésie, qui obtient une deuxième vie. Cette dernière a été achetée par quatre jeunes entrepreneurs qui ont fondé la microdistillerie La Société Secrète. Travailleurs : Pascal Athot, Jean-Yves Leblanc, Steve Nicholas, Mathieu Kearney et Frédéric Proulx.



Le confrère Régis Brisson, de la compagnie Miville, au chantier du palais de justice, à Rimouski.

Politique de reconnaissance



Le représentant Marc Pelletier offre des pinces coupantes au confrère Vincent Labonté, puisqu'il est maintenant rendu à sa 4^e année d'apprentissage. Félicitations confrère!

Montréal *Chantiers en marche*

Chantier : Suncor. Entrepreneur : Black & McDonald.



Équipe de soir : Garry Conway, Richard Charrette, Pierre Paré, Olivier Laliberté, Guy Séguin, Danny Roy, Jonathan Boudreau, Luc Martin, Daniel Nadon et Sébastien Pellerin.



Les confrères Luc Martin, Daniel Nadon, Stéphane Bordeleau, Stéphane Bérubé, Maxime Martineau, Steeve Tassé, Kevin Leclerc, Luc Messier, Bernard Lussier, Yvan Trottier, Marc Lescarbeau, Jean-Luc Morin, Martin Laforest, Pierre Longval, Denis Desbiens, Michel Laroche, Stéphane Cloutier, Sylvain Gravel, Garry Conway, François Dufresne, Serge Desbiens, Alain Poirier, Benoit Girouard, François Gosselin, Daniel Lajoie et Luc Bergeron.



Les confrères Stéphane Mongrain, Danny Gaumond, Garry Conway, Sylvain Girard, Martin Sauvé, Mathieu Perron, Yanick Houle, Sylvain Nadon et Daniel Nadon (surintendant).

Chantier : Shell



Entrepreneur : Gastier.
Contremaître général : Dominique Verrette.
Planificateur : Alain Portelance.
Contremaîtres : Sébastien Bellhumeur, Dominic Guilbault et Éric Binette.



Les confrères Dominic Guilbault, Éric Binette, Dave Wilson (délégué), Alain Portelance et Sébastien Bellhumeur.

Chantier : Parachem Montréal



Entrepreneur : Rial électrique.
Contremaître : Sylvain Veillette.
Représentant : Benoit Secours.

Chantier : Hôtel Alt Dix/30 Brossard



Entrepreneur : TBC.
Contremaîtres : Claude Brunet et Denis Beaulien.
Représentant : Benoit Secours.

Laurentides



Chantier : Palais de justice de Saint-Jérôme.
Entrepreneur : CAM électrique.
Contremaîtres : Stéphane Anciaux et Claude Chartrand.
Représentant : Éric Fabre.



Chantier : Tour St-Jérôme.
Entrepreneur : CAM électrique.
Contremaître : Patrick Bourque.
Représentant : Éric Fabre.



Chantier : Usine Pro-Amino.
Entrepreneur : Gérard Paquette électrique.
Représentant : Éric Fabre.

Laval



Chantier : Magasin Sportium. **Entrepreneur :** Dalcon électrique. **Contremaître :** Denis Faucher.
Représentant : Éric Fabre.



Chantier : Bombardier Mirabel.
Entrepreneur : GTTE électrique.
Contremaître : François Rocheleau.
Représentant : Éric Fabre.



Chantier : Centrale de Carillon H.-Q. **Entrepreneur :** HMI électrique. **Surintendant :** Réal Villemure.
Travailleurs : Équipe de jour. **Contremaîtres :** Denis Lafrenière et Éric Girard. **Délégué :** Éric Miljour.



Chantier : Poste H.-Q. **Entrepreneurs :** Plouffe / Talvi. **Contremaître :** Dave Miller.
Représentant : Éric Fabre.



Valleyfield ACTIVITÉS

Souper de homard



Le 6 mai dernier a eu lieu le traditionnel souper de homard organisé par le CSS FIPOE Valleyfield. Encore une fois cette année, le comité organisateur a réussi à faire de cette soirée un succès!



Le confrère Yves « Gus » Gendron, en pleine action dans son animation de Grease Lightning.



La tablée des confrères Georges Leduc, Bruno Barette et François Desjarlais, avec leur conjointe et amis.



La tablée des confrères Mathieu Danieli, Yan Larivière et Benoit Secours.



La tablée des confrères Robert Cardinal, André jr Quevillon, avec famille et amis.



La tablée des confrères Styve Grenier, président provincial, et Benjamin Otis, directeur général adjoint.



Merci au comité organisateur pour leur beau travail!



Les confrères Marco Derepentigny et Benjamin Otis remettent un prix de présence à un participant.



Comme toujours, on a profité d'une excellente nourriture!



Notre couple de « D.J. », Gus et sa conjointe, embrassant notre président provincial, le confrère Styve Grenier.



Pour bien se divertir, rien de mieux que de la danse!



Le confrère Benoit Secours, représentant syndical, remet un prix de présence au chanceux confrère Luc Chouinard.

Laurentides/Lanaudière ACTIVITÉS

Tournoi de pêche

Voici les meilleures prises de la journée : brochet 8 lb 12 oz (Gabriel Côté), doré noir 2 lb 8 oz (Céril Simard) et doré jaune 1 lb 15 oz (Pascal Fréchette).



Des membres et leur famille, heureux d'avoir participé à ce tournoi de pêche.



Le confrère Gabriel Côté et ses belles prises, en compagnie du confrère Éric Marineau.



Ce fut une pêche familiale pour Luc Bergeron et sa petite famille.



Pour la meilleure prise catégorie « doré noir », le gagnant s'est mérité une caméra GoPro.



Encore une fois, le Comité Objectif Mieux-Être était présent pour prêter des chaloupes aux familles participantes.



Les confrères Éric Marineau, Marc-André Neveu et Gabriel Côté, avec la prise de ce dernier, soit le plus gros brochet du tournoi.



Souper Méchoui



Le confrère chansonnier Keven Leclerc réchauffe l'atmosphère avant les tirages.



Confrères, conjointes et amis de la tableée du Comité Objectif Mieux-Être.



Des prix de présence pour les enfants, gracieuseté du Comité Objectif Mieux-Être.



Merci aux organisateurs de cette belle soirée!



Le confrère Luc Bergeron fut l'un des nombreux gagnants de prix de participation.



On prend le temps de mesurer soigneusement nos prises de la journée.

30^e tournoi de golf Claude Proteau FIPOE



Le quatuor de Sylvain Gagnon, Guy Beaupré, François Dorval et Yves Beaupré, représentant syndical.



Le quatuor de Jean-Yves Bisson, Steve Cimon, Denis jr Archambault et Simon Gagnon.



Les confrères Stanley Baker, Gilbert Labelle et Pierre Côté, membres du Comité Objectif Mieux-Être, accompagnés de David Baker.



Le quatuor de Michel Legault, Denis Leroux, Stéphane Lavoie et André jr Quevillon.



Le quatuor de Martin Lemonde, Marc-André Roy, Jean-Guy Bergeron et Francis Larouche.



Les gagnants de l'édition 2016 du Tournoi de golf Claude Proteau FIPOE, les confrères Martin Sauvé et Éric Beaulieu, prêts à faire feu pour défendre leur titre!



La région de l'Abitibi était bien représentée lors du tournoi!



Le quatuor de Jérémy Daignault, Vincent Lafontaine, Jacques Renaud et Jean-Claude Daignault.



Le quatuor de Guillaume Lajoie, Christian Couture, Martin Dupéré et François Grégoire.



Les confrères Gabriel Côté et Marc-André Neveu nous saluent, avant le coup de départ.



Les confrères Dany Lacasse, Benoit Barrette, Dave Wilson et Martin Courteau se rentrent le ventre pour bien paraître dans le journal. Vous pouvez respirer Messieurs!



Des membres du club social et sportif de Montréal.



La soirée



Félicitations aux gagnants du tournoi « FIPOE », les confrères Martin Lemonde et Marc-André Roy, avec un pointage de -5.



Les confrères Robert Cardinal, directeur provincial – Montréal, et Daniel Girard, directeur provincial – régions, ont remis le trophée aux gagnants du tournoi « invités », soit MM. Nelson Péloquin et Martin Provost.



M. Julien Lapointe, du Fonds de solidarité FTQ, a le plaisir de remettre un sac de golf à l'heureux gagnant, M. Éric Bélanger.



Le confrère Arnold Guérin, directeur général – secrétaire financier, remet un téléviseur grand format à Monsieur Nelson Péloquin, gracieuseté de la compagnie Gastier.



Le confrère Gilbert Labelle et le Comité Objectif Mieux-Être sont fiers de remettre ce vélo à M. Marco Bourque.



Le confrère Joël Bourque, directeur général du local 1676, remet à Martin Courteau, un sac de golf gracieuseté de la FTQ.



Le confrère Denis jr Archambault, représentant syndical pour les régions de l'Estrie et de Granby, remet un haut-parleur sans-fils au confrère Yves Arsenault.



Le confrère Patrick Brière, représentant pour le Nord-Ouest québécois, remet une cafetière Keurig à Sylvain Gagnon.



Le confrère Yan Larivière du comité du journal FIPOE, remet une trousse de sécurité de l'ASP-Construction à une heureuse gagnante.



M. Marc Beaulieu, membre du Comité exécutif – unité alarmes Montréal, remet un chèque à M. Sylvain Fillion de l'organisme charitable "Tous Les Enfants de l'Autre Monde".



Un bon trio de chanteurs!



Après un bon souper, il est temps de bouger!

Merci à nos généreux commanditaires d'avoir encore une fois contribué à faire de notre tournoi annuel un succès.

Accès Global Service Financier inc., Arno électrique ltée, ASP Construction, Black & McDonald ltée, Britton ltée (La Cie électrique), Brunet & Associés, C. Frappier électrique inc., Centre de Golf Le Versant Inc., Chartrand Ford, Construction Ondel inc., Construction St-Arnaud, Dawco, Électricité Tri-Tech inc., Excelpro, F.T.Q., Fonds de Solidarité FTQ, Fournitures de bureau Denis, FTQ-Construction, Ganotec inc., Gastier inc., GGH électrique inc., Grimard électrique inc., Groupe Martin Ouellette, J.R. centre d'auto, La Turquoise, Lambert Somec inc., Les Entreprises Laurentien électrique inc., Les Installations électriques Pichette inc., Les Services électriques Blanchette inc., Local 777 AMAQ, Local AMI, Marketing S.R. inc., Me Robert Laurin, avocat, Medici inc., Mofax électrique ltée, Moreau, Boiselle, Brunelle & associés, Objectif Mieux-Être Montréal, Pyramides électriques, Revenco, Section locale 1676 - F.P.O.E., Services ménagers Roy ltée, Syndicat interprovincial des ferblantiers et couvreurs, T.B.C. Constructions inc., Talvi inc.

La FIPOE voyage

Participez à notre chronique La FIPOE voyage!

Si vous voyagez pendant les vacances des Fêtes, n'oubliez pas votre journal de la FIPOE et envoyez-nous vos clichés à comite.journal@fipoe.org accompagnés de votre nom, de votre région et du lieu visité.

Nous avons hâte de savoir jusqu'où vous nous ferez voyager!



Merci au confrère Jacques Moisan qui nous a partagé ce cliché pris lors de sa visite à la Grande Muraille de Chine.



La consœur Jana Terroux nous a emmenés faire une balade aux fameux moulins de Mykonos, en Grèce.



Merci au confrère John Azoulay pour les photos prises à Revere Beach, au Massachusetts (É.-U.).



Le confrère Maurice Fafard nous a fait visiter la fabuleuse tour de Pise, en Italie.

Recevez un abonnement GRATUIT au magazine Sentier CHASSE-PÊCHE

Votre affilié et la FTQ-Construction vous offrent en cadeau un abonnement d'un an au magazine électronique *Sentier Chasse-Pêche*!

Visitez www.sentiercp.com et cliquez sur Magazine Électronique

Cliquez sur Je m'abonne et remplissez le formulaire

DANS L'ESPACE
CODE PROMOTIONNEL
ENTREZ LE CODE :
FTQ2017



Vous participez au concours!

Courez la chance de GAGNER un DES DEUX ensembles, un ensemble pêche ou un ensemble de chasse en activant votre abonnement! Cette offre est exclusive aux membres de la FTQ-Construction



Valleyfield ACTIVITÉS

Tournoi de balle-molle intercomités



Félicitations à l'équipe de Valleyfield, les grands gagnants de ce tournoi!



L'équipe de Lanaudière.



L'équipe de Montréal.



Encore une fois, bravo aux champions : l'équipe de Valleyfield!



Merci aux confrères Marc-André Poitras, Bruno-Pierre Desaulniers et Maxime Desparois, pour les grillades!



Quand les grillades sont prêtes, la faim se fait sentir!



Quand on est en désaccord avec l'arbitre : les confrères Yvan « Ti-bi » Trottier et André jr Quevillon.



Qui a dit que les grands ne jouent pas dans le sable? Les confrères Marco Derepentigny et Simon Laliberté semblent pourtant bien s'amuser!



Même dans le champ, c'est toujours bon des grillades et un breuvage. N'est-ce pas David Leblanc?



Bien joué confrère!



Plusieurs heureux gagnants de prix de présence.



Il y avait aussi des jeux gonflables pour les tout-petits.



Rive-Sud ACTIVITÉS

Journée de golf Rive-Sud



Belle pose des confrères Joël Thériault, Mathieu Huard, Michael Lebrasseur et Paul Shantz.



Le trio composé des confrères Martin Lévesque, Mario Nault et Denis Perreault.



Les confrères Tommy Drillet, Dany Harvey et Dannick Métivier.



Les joueurs sont tous concentrés sur le coup de Tommy Drillet!



De bonnes saucisses au bison et au sanglier nous attendaient à la mi-parcours.



Les confrères Yves « Gus » Gendron et Mathieu Huard remettent un bâton de golf au confrère Sylvain Paré. Félicitations!



Quelques-unes des tables de la soirée.

Assermentation des nouveaux membres



Mai 2017



Juin 2017



Juillet 2017

Montres fidélité 35 ans FIPOE

Félicitations et merci aux confrères suivants pour leurs 35 ans de loyauté envers la FIPOE :



UN REER+ POUR ÉPARGNER PLUS

UN REER+ PROFITABLE QU'UN REER ORDINAIRE

Un REER permet d'épargner en reportant à plus tard l'impôt à payer sur le montant que vous économisez. Ce que le REER+ fait de plus qu'un REER ordinaire, c'est qu'il vous fait **économiser 30% plus d'impôt**. En économisant plus d'impôt, vous épargnez encore plus vite. Et ces économies d'impôt supplémentaires vont directement dans vos poches!

12,65 \$¹ PAR PAIE, C'EST TOUT CE QU'IL FAUT POUR ÉCONOMISER 1 000 \$ PAR ANNÉE AVEC LE REER+

	UN REER ORDINAIRE	UN REER AU FONDS
Votre épargne annuelle	1 000 \$	1 000 \$
Déduction REER	371 \$	371 \$
30 % d'économies d'impôt supplémentaires au Fonds	Sans objet	300 \$
Ce qu'il vous en coûte réellement	629 \$	329 \$ ou 12,65 \$ par paie

¹ Exemple basé sur l'année d'imposition 2017, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 50 000 \$, ayant un taux d'imposition marginal de 37,1%, recevant 26 paies par année dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

Avec la **retenue sur le salaire** du REER+, vos cotisations sont prélevées à même votre paie par votre employeur. Ce qui fait que vos 30% d'économies d'impôt de plus vous sont remises **immédiatement** à chaque paie plutôt qu'au moment de votre déclaration de revenus. Ça vous fait donc des versements beaucoup plus petits.

Si vous préférez, les **prélèvements bancaires automatiques** sont l'autre façon flexible d'épargner. Ils vous permettent de prélever dans votre compte bancaire le montant que vous souhaitez investir, à la fréquence que vous voulez.



PRÊT À ÉPARGNER AVEC LE REER+ AU FONDS ?

Plusieurs façons s'offrent à vous :

fondsftq.com

1 800 567-FONDS (3663)

informez-vous auprès de votre **responsable local** dans votre milieu de travail.

fondsftq.com/bureaux



FondsFTQ

FONDS
de solidarité FTQ

Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds sont de 15% au Québec et de 15% au fédéral. Ils sont limités à 1500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds d'un montant de 5000 \$.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

FIPOE

Fraternité Inter-Provinciale des Ouvriers en Électricité
10200, boul. du Golf, Anjou (Québec) H1J 2Y7
514 385-FIPO (3476) www.fipoe.org

Publication canadienne : 40063044

PROGRAMME D'ASSURANCE BRILLANT ET EXCLUSIF

La Turquoise a développé un généreux partenariat exclusif pour les membres de la FIPOE qui vous offre de nombreux avantages :

- 15 % de rabais sur vos assurances
- La protection valeur à neuf sur le bâtiment sans obligation de reconstruire en cas de perte totale
- Avantages du programme avec la FADOQ

DEMANDEZ UNE SOUMISSION ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN
CERTIFICAT VOYAGE DE 2000 \$

Vous pourriez gagner 2 fois plutôt qu'une avec Intact Assurance
Grâce à Intact Assurance, vous serez également admissible à un tirage de 5000 \$ en argent*

Imaginez ce que vous feriez avec ce montant !

Pour obtenir le règlement complet du concours, écrivez à Concours « Certificat voyage de 2000 \$ », La Turquoise, 104, rue Dubois, St-Eustache QC J7P 4W9.
© 2017, La Turquoise. Tous droits réservés. *Volet Intact Assurance : Ce concours s'adresse aux résidents du Québec membres d'un groupe admissible seulement. Le gagnant devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Écrivez à : Intact Compagnie d'assurance, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC J2S 3B3, pour obtenir le règlement complet du concours. © 2017, Intact Compagnie d'assurance. Tous droits réservés.

Contactez un de nos
conseillers sans tarder.
1 866-557-9001

LA
TURQUOISE
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET SERVICES FINANCIERS

Fournisseur autorisé de

intact
ASSURANCE